



**SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation**

Le 4 juillet 2016

Monsieur le Directeur

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur de la commission administrative paritaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports qui prévoit que cette dernière peut être convoquée à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel, nous avons l'honneur de vous demander la réunion de celle-ci sur les points suivants :

- Vacance des postes : règles relatives à la déclaration de vacances de poste, diffusion par l'administration d'une liste de postes vacants aux organisations syndicales et publicité des postes vacants aux IJS ;
- Nouvelles règles relatives au mouvement des IJS ;
- Ordre et modalités d'affectation des IJS intégrés par liste d'aptitude et des lauréats au concours d'IJS ;
- Services d'affectation et profils de poste proposés aux IJS intégrés par liste d'aptitude et aux lauréats au concours d'IJS ;
- Formation initiale des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
- Détachement des inspecteurs de la jeunesse et des sports dans des corps de fonctionnaires de l'Education Nationale, en particulier celui des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Joël BLONDEL
Directeur des Ressources Humaines
des ministères chargés des affaires sociales
14, av. Duquesne
75350 PARIS SP 07

Philippe BAYLAC

Secrétaire Général Adjoint

Pierre GARREC

Secrétaire Général

Isabelle BECU SALAUN

Secrétaire Nationale Adjointe